

cheval, il s'est précipité dans le parc. Il s'est mis à la poursuite de l'assassin, qui fuyait à toute vitesse.

Des officiers du 1er régiment de hussards s'élançaient en même temps au galop pour découvrir l'assassin. Ne pouvant pénétrer dans le clos, ils l'ont cerné.

Millet, après une course de quelques secondes, a approché l'assassin, qui l'a couché en joue en lui disant : « Si tu avances, tu es mort. » Millet, ne s'inspirant que de son courage, s'est précipité sur le fusil de l'assassin ; il a saisi ce dernier par le bras. Des officiers sont aussitôt arrivés et l'ont entouré. Il a avoué son nom et a osé exprimer le regret d'avoir manqué le roi.

A la première vue l'assassin n'a été reconnu par les gens de service de la maison du roi.

Lecomte est grand, noir ; ses traits annoncent de l'exaltation et une brève énergie. Il a des moustaches noires ; il est âgé de 48 ans.

Voici ce qu'on raconte de lui :

Il entra au service comme simple soldat, en 1822, et se fit remarquer par son courage et sa résolution dans la guerre d'Espagne de 1823, où il fut fait sous-officier, puis officier ; il fut décoré à la suite de cette expédition. Plus tard, il entra dans la garde royale, où il a été sous-officier.

Entré en 1829 au service de la maison d'Orléans, il fut successivement garde à pied, garde à cheval, brigadier et garde général des forêts de la couronne. Dans ces diverses positions, il avait chaque année, accompagné le roi dans ses promenades à Fontainebleau.

Depuis dix-huit mois, il avait été destitué de son emploi pour inconduite. On l'avait entendu plusieurs fois proférer des menaces contre M. de Montigny et M. de Sahune, conservateur des forêts de la couronne. Il avait écrit différentes lettres de menaces à ces deux personnes et au général de Rumigny, qu'il croyait être son protecteur.

Après lui avoir plusieurs fois accordé des secours, l'intendant de la liste civile avait fini par lui faire une pension de retraite.

Il s'était retiré à Paris, où il vivait dans un grand désordre et une grande exaltation.

Il était parti mardi soir pour Fontainebleau, où il arriva le lendemain à six heures du matin.

Dans son interrogatoire, qui a duré plus de deux heures, il a avoué être venu avec l'intention bien arrêtée de tuer le roi.

Ses anciens collègues le regardent comme un des plus habiles tireurs ; il ne manquait jamais le chevreuil à cent cinquante pas.

Le soir la ville de Fontainebleau a été illuminée, et toutes les maisons ont été pavisées.

C'est lundi, à dix heures et demie, que Lecomte est arrivé à la Conciergerie, dans une voiture cellulaire, qui avait été expédiée de Paris samedi à une heure, et qui était arrivée à Fontainebleau à 7 heures et demie. La clef de la voiture fut remise aussitôt à M. le procureur-général.

Dans la voiture était un capitaine de gendarmerie, un maréchal-des-logis, deux gendarmes ; deux gendarmes à cheval ont suivi la voiture dans la traversée de la forêt.

Depuis son arrestation, Lecomte n'a pris aucune nourriture, excepté dans la route. Il s'est entretenu avec l'officier des circonstances de son crime. Il attribue sa maladresse à cette double circonstance, que la voiture du roi était arrivée plus tôt qu'il ne croyait et allait plus vite qu'il n'avait prévu ; il s'est hâté de monter sur le tas de fagots qu'il avait placé près du mur.

Lecomte affecte un calme que ses traits démentent ; mais tout chez lui semble annoncer une grande agitation intérieure ; ses yeux paraissent injectés de sang, et toute sa physiologie est empreinte d'une vive rougeur.

Il se levait la femme en attendant, et marchant sur la pointe des pieds pour ne pas éveiller Euphrasie qui dormait, il embrassait Lucienne plus tendrement que de coutume, en lui disant :

— Quelle nocce !... Dieu ! que mon colonel n'a été aimable pour moi !... Imagine-toi qu'il m'avait placé à table entre deux généraux que je n'avais jamais vus !... Mais quel repas !... Il y en avait au moins... Ah ! bah ! qu'est-ce que je dis donc ! il y en avait bien plus que cela !... il y en avait aux quatre coins de la table !...

— Des beaux flambeaux tout dorés ! demandait la femme.

— Eh ! non ; des truffes !

— Pouch !... dit Lucienne avec grimace.

— Excusez, vous êtes bien dégoutée ! reprit le grognard, mais tu ne vois pas que c'est que des truffes ; en as-tu jamais mangé ?

— Pardine ! si je sais ce que c'est ! ce sont des petites pommes de terres noires, dures et biscornues, qui ont un goût de moisi.

— C'est, au contraire, tout ce qu'il n'y a de plus excellent et de plus délicieux au monde ; de notre temps, il n'y avait que les maréchaux de l'empire qui eussent le droit de manger des truffes en friandise ; voilà la chose !

— Je n'en disconviens pas, répliqua la femme du grognard, mais moi, j'aime mieux les pommes de terre ordinaires, ou même les haricots rouges.

A ces mots, le vieux soldat lança à Lucienne un regard de pitié, tout en boursifant sa pipe, et lorsqu'il eut achevé de l'allumer :

— Mon épouse, lui dit-il d'un ton paternel, il ne faut jamais mal parler des choses avec lesquelles on n'a fait connaissance que superficiellement. La truffe est l'ami de l'homme ! et j'en ai consommé plusieurs ; je ne sais pas ce qui va m'arriver... Mais c'est égal, voilà la chose : bonsoir !

Le grognard, en effet, était loin de se douter que, tandis qu'il se régala de truffes, on le nommait marguillier de la paroisse.

EMILE MARCO DE SAINT-HILAIRE.

(A continuer.)

Les pièces à conviction ont été également transportées aujourd'hui. Lecomte, dans l'interrogatoire qu'il a déjà subi à Fontainebleau, aurait montré, dit-on, une sorte d'abattement, qui ne serait pas d'accord avec le caractère énergique qu'on lui attribue.

Il aurait persisté, d'ailleurs, à déclarer qu'il n'avait point eu de complices dans l'idée et dans l'exécution du crime.

La prison du Luxembourg ainsi que les postes militaires qui l'entourent, ont été visités hier dimanche, avec le plus grand soin par M. le préfet de police et M. le grand référendaire de la Chambre des pairs.

Lecomte était arrivé à Fontainebleau le matin, à deux heures, par la diligence de Nemours, et après être resté quelques instants dans une auberge, où il but, dit-on, deux verres de vin, et prit un léger repas, il était allé se cacher dans la forêt, et s'était glissé dans l'enclos, d'où il devait attendre le passage du roi. Il paraît qu'il y resta toute la nuit, sans que personne vint l'y déranger. Il y prit toutes ses dispositions, non-seulement pour l'attentat qu'il méditait, mais pour la fuite sur laquelle il comptait. On a trouvé plusieurs étages de fascines, amoncelées par lui dans cette intention. Ils étaient appuyés au mur par lequel Lecomte devait s'enfuir à l'autre extrémité de l'enclos, opposée à celle où il avait établi son poste de surveillance.

Sans l'énergique attaque du palefrenier Millet, il est probable que l'assassin aurait échappé. Dumur de Penclos, le descendant dans la forêt, où il avait grande chance, la connaissance depuis longtemps, de dérouter toutes les poursuites.

Le palefrenier Millet a été immédiatement promu au grade de sous-piqueur dans les écues du roi. Il recevra en outre une médaille d'or.

Parmi les officiers qui accompagnaient la voiture du roi et qui ont contribué par leur empressement et leur sang-froid à l'arrestation du criminel, on remarque M. Berryer, frère du député, officier de grande distinction, qui commande le régiment de hussards en garnison à Fontainebleau.

Les précautions étaient prises par Lecomte pour assurer sa fuite ; et même pour faire prendre le change sur la personne de l'assassin, et jeter dans une fausse voie les recherches de la justice.

En effet, avant de se porter sur la crête du mur qui sépare le parc de l'enclos d'Avon, il avait eu le soin de placer au pied d'un arbre, sur un point bien en évidence, et de manière à attirer les regards de ceux qui les premiers pénétreraient dans le clos après l'explosion de ses deux coups de fusil, le bulletin de la voiture de Nemours qui lui avait été délivré sous le faux nom de Lebrun.

Il comptait ensuite sur son agilité et sur le premier moment de trouble et d'effroi qui succéderait à la mort du roi pour gagner la forêt, où il lui eût été facile, avec la connaissance parfaite qu'il avait de tous ses détours, de trouver une retraite assurée contre les recherches.

Les nouvelles d'Alger sont toujours à peu près les mêmes. Elle constatent le rétablissement, presque complet, de notre domination. Le maréchal Bugeaud a perdu les traces d'Abdel-Kader, écrit-il dans son dernier rapport, mais il affirme que l'ex-émir est dans l'impossibilité de nous causer aucune inquiétude sérieuse. Dans quelques jours la question de l'Algérie sera portée à la tribune, à l'occasion des crédits supplémentaires. La commission chargée d'examiner les demandes du gouvernement, ne demande aucune réduction ; mais elle critique en quelques points le système suivi par le gouverneur-général. Elle signale quelques désordres administratifs et, comme remède dans l'avenir, elle indique la création spéciale d'un ministère de l'Algérie. Nous reviendrons sur tout cela lorsque la question sera portée à la tribune.

En quittant Toulon, le grand-duc Constantin a fait voile pour Alger où il a été reçu magnifiquement par le gouverneur-général et où il a dû rencontrer le duc de Saxe-Cobourg.

Les nouvelles de Pologne n'annoncent aucun changement dans la situation des provinces insurgées. La Galicie est toujours ravagée par les bandes de paysans à la tête desquelles Szela se fait appeler roi des paysans polonais. L'Autriche se prépare à envoyer dans ce pays des forces imposantes, elle n'en a encore accordé l'abolition des corvées de voitures et autorisé le meurtre de toutes les autres. La nouvelle donnée par le Correspondant de Hambourg relativement au sort de la république de Cracovie est complètement démentie. Le statu quo de 1815 sera maintenu ; seulement la république ne pourra réorganiser ses milices, et chacune des puissances protectrices aura pendant deux ans, à tour de rôle, une garnison dans sa capitale. A l'égard des insurgés tombés en leur pouvoir, l'Autriche et la Prusse se montrent heureusement lentes à se servir. Il n'en est pas de même de la Russie. Après la potence vient le knout, l'exil, l'envoi en Sibérie ou au Caucase. Des femmes mêmes ont subi l'infâme supplice du knout, et l'on cite entr'autres la propre nièce de M. de Nesselrode, Mme de Kalerig, convaincue d'avoir favorisé la fuite du comte Dombrowski, le mari d'une de ses amies d'enfance. Le moment est donc assez mal choisi pour démentir de nouvelles les persécutions dont les Basiliennes de Minsk se plaignaient d'avoir été l'objet. M. de Boutenoff a cependant publié une seconde note à cet égard : l'abbesse ou la prétendue abbesse de Minsk a immédiatement répliqué et la question est moins claire que jamais.

En Espagne, les nouvelles publiées sur l'insurrection de la Galice semblent aussi fort obscures. On convient aujourd'hui que le mouvement a plus d'importance qu'on ne l'avait dit d'abord. Loin d'être concentré dans Lugo et dans Santiago, il s'est étendu à Vigo et à Pontevedra, et il a fallu prendre sur la frontière de Por-

tugal d'actives précautions pour empêcher que les insurgés ne recussent de ce côté des secours importants. Aujourd'hui toutefois il semble que la révolte est heureusement comprimée. Le ministre attend, dit-on, ce moment pour donner signe de vie politique, et prouver qu'on se trompe en annonçant qu'il est déjà frappé de dissolution et menacé d'une crise nouvelle.

A ces bruits de désordre en Espagne, s'est mêlée la nouvelle d'une insurrection en Portugal. Il ne s'agitrait toutefois que d'une échauffourée de paysans mal armés et criant à bas les nouveaux impôts ! Les troupes suivent toute apparence en airant un facilement raison.

Un journal de Paris a annoncé la découverte d'un complot, en Grèce, contre le ministère Colletti, complot qui aurait été déjoué par les précautions du gouvernement. Il faut attendre à cet égard des renseignements plus précis et venus par une voie plus certaine.

A Constantinople, le divan est en fête. Le fils aîné de Reschid-pacha épouse la sœur du ministre de la marine. Puisse cette union être un gage de bonne harmonie et resserrer les liens qui existent déjà entre les hommes de qui l'Europe attend avec confiance d'heureuses et sages réformes.

REVUE DE PARIS.

2 Mai, 1846.

Permettez-nous de commencer aujourd'hui notre inventaire hebdomadaire des distractions parisiennes, par ces mots célèbres et si souvent répétés de madame Sévigné : « Je vais vous conter l'événement le plus grand, le plus petit, le plus merveilleux, le plus simple, etc., etc. » et, ajoutons-nous, le plus étourdissant, assurément, c'est le steeple-chase, qui a eu lieu dimanche à la Croix-de-Berny. Vous n'ignorez plus avec quelle impatience cette grande fête equestre était généralement attendue, et de quelles fanfares l'annonce de son programme avait été saluée des deux côtés de la Manche ; car pour cette solennité hippique, la France et l'Angleterre s'étaient partagées les rôles. La France a fourni le turf, et l'Angleterre, les chevaux et les jockeys.

Aussi, malgré vent et marée, malgré la température qui s'était faite britannique pour la circonstance, le beau monde anglo-français de la capitale s'était porté à la Croix-de-Berny. C'était sur toute la route un long pèlerinage de calèches, coupes, derbys, tandems, tilburys et autres élégants véhicules ; tous nos cavaliers et gentlemen s'étaient crûs pour cette expédition chevaleresque. Il y avait un parfum de sport à quatre lieues à la ronde, et jamais on n'avait tant parlé anglais *extra-muros*. Un assez mauvais plaisant nous a dit que pendant toute la journée de dimanche Paris avait eu une fièvre de cheval.

Vous n'ignorez plus que la lice s'ouvrait dans la vallée de la Bièvre, sur une étendue de quatre milles. Son tracé avait été judicieusement choisi pour faire briller le courage, la force et l'adresse des champions. C'était une succession vraiment formidable de haies vives, de barrières et de clôtures à franchir, il fallait passer et repasser la rivière fort grossie par les averses printanières. On avait multiplié les obstacles sous les pas des cavaliers et des chevaux ; rien enfin n'avait été négligé pour rendre ce casse-cou aussi intéressant qu'il était possible *inhalmanement*, mais il est un dieu pour les riders, personne n'a été tué.

Dans l'origine, 42 chevaux avaient été engagés, douze seulement ont couru. Nous vous dirons leurs noms, si vous ne les savez par cœur ; mentionnons du moins les vainqueurs : *Cut-throat* et *Tommy Little*, arrivés presque tête à tête, le premier, dirigé par le capitaine Peel, l'autre, par son propriétaire, M. Vavers, intrépide vieillard de soixante-douze ans. Si M. Vavers n'a pas partagé l'*Handicap* avec son heureux rival, il a emporté sa bonne part de gloire et de bravos. Il y en a eu du reste pour les vaincus, et c'était justice. « Je n'ai guère vu de représentation, nous disait à ce sujet un sportsman émérite, où il y ait eu plus de chutes et plus de triomphes. » Les chevaux tombaient, mais ils sont arrivés au but, à très-peu de distance les uns des autres, à l'exception du seul *Cut-throat*, qui, au premier fâcheux, lança l'encrier qui le montait par-dessus sa tête, et se déroba au second. L'*Handicap* se montait à 30,000 francs, et l'on évalue à un million la somme des paris engagés.

Dans la foule brillante des assistants, on se montrait avec orgueil la fleur des gentlemen-riders français, M. de Vanblanc, M. de Normandie, M. Alward, M. de la Moskova et principalement M. le duc de Nemours, impatient pent-être de sa grandeur qu'il *latterait au rivage*. Dans l'intervalle de l'honneur national qui, cette fois, avait décliné la lutte, il faut rappeler qu'en Angleterre, il y a quelques années, M. le duc de Nemours remporta le prix d'un steeple-chase où figurait M. Peel, le vainqueur de cette dernière journée. Le prince s'étant démis l'épaulé dans une autre course, la solennité royale, justement éveillée, imposa son veto.

Après Pâques, lorsque les plaisirs de l'hiver ont perdu leur vivacité pour s'éteindre doucement aux rayons du printemps, lorsque les bals et les fêtes splendides deviennent rares, les mariages, en revanche, deviennent plus nombreux qu'à toute autre époque de l'année. Avril et mai sont les mois chers à l'hymen. Les joies du carnaval et les restrictions du carême se sont effacées ; le champ est libre ; plus de scrupules, plus de distraction, l'heure du repos a sonné ; que peut-on faire de mieux que se marier ? Il faut bien, d'ailleurs, que le bal porte ses fruits.

Jamais peut-être le printemps n'avait fait fleurir autant de mariages que cette année. Les tableaux de toutes les mairies sont chargés de

publications matrimoniales ; tous les salons s'entreouvrent de grandes et belles alliances ; le faubourg Saint-Germain déploie par devant son blason les plus vieux ; la Chaussée-d'Antin compte d'opulentes dots. Les riches héritières épousent des titres, les familles nobles épousent des sacs d'écus ; c'est toujours la même histoire dans ce monde, qui ne change rien à ses mœurs et à ses principes.

Quelques spéculateurs ont placé sur la banque de l'hymen les bénéfices réalisés dans les chemins de fer ; quelques veuves qui avaient juré fidélité à leur nouvel état sont retombées dans les filets du mariage ; quelques jeunes gens qui brillaient d'un éclatant éclat, héros du sport et de l'Opéra, se sont décidés à faire une fin, comme ils disent, heureux d'échapper à la ruine par cette dernière ressource. Ceux-là surtout feront un vide dans le monde qu'ils abandonnent ; ceux-là peut-être aussi seront les premiers à se repentir. On sait ce que l'on quitte, on ne sait pas ce que l'on prend. Mais à défaut d'expérience personnelle, les exemples sont là, et quelquefois l'incident le plus léger en apparence, rapporté à propos, suffit pour arrêter les plus entreprenants.

Il y a quelques mois, un de nos dandys passa de la vie de célibataire à l'état conjugal. Selon l'usage, il fut d'abord charmé de sa nouvelle position. Après des prodigalités de toutes sortes qui avaient blés ses sens et dérangé son patrimoine, le mariage venait recueillir son âme et consolider sa fortune. C'était un double bienfait dont il appréciait toute la valeur. Oubliant le passé, plein de confiance dans l'avenir, il s'abandonnait dévouement aux joies intimes d'une existence pleine de calme et de sérénité.

Les attraits de la nouveauté font toujours merveille. Cela dura tout le temps de la lune de miel, dont l'éclat ne fut pas terni par le plus petit nuage. Puis, au charme de la nouveauté succéda la douceur de l'habitude, puis enfin cette habitude prit une certaine teinte de monotonie particulière aux félicités paisibles. L'imagination du jeune mari, longtemps endormie, se réveilla au murmure des riantes souvenirs ; il ne songeait pas à rompre le cercle qu'il s'était tracé, ni la chaîne qu'il s'était donnée ; mais ce cercle pouvait être élargi, cette chaîne allongée. C'est par de légères concessions qu'on arrive peu à peu aux bouleversements les plus profonds.

Déjà quelques changements, à prime sensibles s'étaient opérés dans sa conduite, lorsque dernièrement, par une belle journée du printemps, il rencontra d'anciens amis, des compagnons du bon temps qu'il n'avait pas revus depuis son mariage. Il fallait fêter cette rencontre ; les joyeux propos, la douce flânerie, firent oublier l'heure. Pour la première fois, le jeune mari manquait d'exactitude à l'heure du dîner, heure sacrée dans un bon ménage. « Eh bien lui dit un de ses amis, puisque tu es en retard pour dîner chez toi, tu dîneras avec nous, au café de Paris. »

Rendons justice au vertueux époux : son premier mouvement fut de refuser ; mais de pressantes sollicitations le décidèrent.

— Soit, répondit-il enfin, je cède à vos aimables instances. Seulement je voudrais écrire un mot à ma femme pour la prévenir.

— A quoi bon ? si tu lui annonces que tu fais un dîner de garçons, cela te vaudra des remontrances au retour. N'écris pas, c'est plus sage.

— Cependant, il est des convenances qu'il faut observer. Ne puis-je pas trouver un prétexte à donner à mon absence un motif raisonnable ?

— Très bien ! tu es dans la bonne voie, et maintenant tu comprends qu'il est inutile d'écrier. Au lieu de te donner la peine d'improviser ce prétexte indispensable, prends le temps de l'imaginer à ton aise et de le mûrir, il n'en vaudra que mieux. Tu en sera quitte pour trouver un prétexte complet, un motif à deux fins, qui explique à la fois pourquoi tu n'as pas dîné et pourquoi tu n'as pas prévenu.

Perdus éblouissants ! voilà leur morale ; voilà comment ils égarer les hommes mariés, à leur profit.

Le dîner se prolongea démesurément, et les convives ne se séparèrent que bien après minuit ; le coupable époux, n'ayant pas trouvé de voiture, reprit à pied le chemin du domicile conjugal, sans remords, sans crainte et sans se presser, car en rentrant très tard il était sûr de trouver son monde couché, et l'explication serait remise au lendemain. Deux heures sonnaient dans le silence de la nuit lorsque son concubine lui tira le cordon. Pour une première faute c'était faire les choses largement ; mais grâce à l'assistance et à la collaboration de ses ingénieux compagnons, il était muni d'une magnifique fable qui remplissait toutes les conditions du genre : vraisemblance rigoureuse, intérêt soutenu, entraînement des circonstances, impérieuse nécessité, rien ne manquait à l'impulsion de l'excuse. — Fort de cette justification si bien préparée, le jeune mari monta lestement l'escalier de sa maison, et à l'aide d'une clef qu'il portait toujours sur lui, il s'introduisit sans bruit dans l'appartement, afin de ne réveiller personne. Il entre ; un domestique endormi dans l'antichambre se réveille à moitié, prend un flambeau pour éclairer son maître, et ouvre la porte d'un salon qu'il faut traverser pour aller à la chambre à coucher. — O surprise ! — ce salon est resplendissant de lumière, et le mari, qui ne s'y attendait pas, contemple avec étonnement, assises aux deux côtés de la cheminée, sa femme et sa belle-mère ; car il y avait une belle-mère.

Ce n'était pas l'inquiétude qui avait fait veiller si tard les deux dames ; elles ne manifestèrent pas la moindre émotion à l'entrée du retardataire. L'épouse était nonchalamment étendue dans un fauteuil ; la belle-mère était assise avec majesté, se tenant très droite, le buste effacé, le nez pincé et la bouche en cœur. A cet aspect imprévu, le mari avait perdu toute sa présence d'esprit ; il s'était avancé gauchement et avec embarras ; la superbe fable si bien imagi-

née échappait à sa mémoire, il n'en retrouvait plus rien et il se perdait dans des phrases sans suite. Sa femme l'écoutait d'un air doux et résigné ; puis, comme il s'était interrompu pour chercher un mot qui n'arrivait pas, elle se souleva sur son fauteuil, tira le cordon d'une sonnette, et dit au domestique qui se présenta :

— Faites servir.

— Servir quoi ? demanda le mari.

— Le dîner, répliqua la jeune femme avec une admirable simplicité.

— Comment ! le dîner à deux heures du matin !

— Mais sans doute. Nous vous attendions.

Ces derniers mots furent prononcés d'un son de voix contenu, traînant, velouté, plein d'une formidable douceur.

La belle-mère répéta ce — nous vous attendions ; — mais quelle différence ! l'organe était sec, l'accent ironique ; l'émotion véritable se trahissait sous le mensonge de la forme.

L'époux resta muet, immobile. Les deux dames passèrent devant lui pour se rendre dans la salle à manger, et comme il ne bougeait pas, sa femme se retourna et lui dit toujours avec ce même son de voix mélodieux :

— Nous sommes servis.

— Mais, répondit-il, j'ai dîné.

— Oh ! je le pense bien ! Mais ne nous ferez-vous pas le plaisir de nous tenir compagnie ?

— Si, vraiment, et de grand cœur.

Il menait, le cœur n'y était pour rien ; mais il fallait subir la corvée, et assister au repas, qui dura cinq mortels quarts d'heure.

— Nous vous attendrions toujours ainsi, dit la jeune femme en sortant de table. — *Adieu aux retardataires.*

Un des mariages les plus retentissants de la semaine est celui de M. le marquis d'Aux, avec Mlle de Salvandy, fille du ministre de l'instruction publique et arrière-petite-fille du célèbre manufacturier Oberkampf, à qui Napoléon donna en visitant à Essonne ses magnifiques fabriques de toiles imprimées : « Vous et moi nous faisons une bonne guerre aux Anglais, vous par votre industrie, moi par mes armes. » Et après un instant de réflexion, l'empereur ajouta : « C'est encore vous qui faites la meilleure. »



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL. 26 MAI, 1846.

LES BIENS DES JESUITES.

Il n'y a pas de droit contre le droit.

Les catholiques de cette partie du pays ont-ils un droit exclusif à la propriété et à la possession des biens des Jésuites ? C'est cette question que nous occupons. Pour la résoudre il suffit de constater la nature des biens des Jésuites au moment de la conquête.

Ces biens étaient incontestablement des biens de l'Eglise catholique.

Alors comme aujourd'hui il est hors de question que l'Eglise catholique puisse posséder des biens et que ces biens ne puissent être détournés de leur destination.

Ces principes sont fondés sur l'établissement même de cette Eglise et remontent de temps immémorial. L'Eglise ayant des besoins temporels comme des besoins spirituels.

Avant la révolution française, les biens de l'Eglise étaient entièrement séparés de ceux de l'Etat, et jamais l'Etat ne pouvait s'emparer de ces biens et en approprier le revenu. Il est vrai qu'aujourd'hui en France, le traitement du clergé et les dépenses du culte forment un chapitre du budget de l'Etat, mais ce n'est pas à ce point de vue qu'il faut se placer pour juger la question, puisque les doctrines de la révolution et les changements qu'elle a introduits dans le monde social en France ne sont pas parvenus en Canada.

Il faut donc pour résoudre la question légale se reporter au moment de la conquête. Or, nous le répétons, il y avait alors entre le patrimoine de l'Eglise catholique et celui de l'Etat une séparation absolue.

Parmi les biens que l'Eglise possédait alors, étaient les bénéfices séculiers et les objets mobiliers et immobiliers appartenant aux communautés religieuses.

Les uns et les autres étaient inaliénables ; et pourquoi l'étaient-ils ? C'est parce que, dit d'Héricourt, « ils appartiennent à l'Eglise et à Dieu à qui ces biens sont consacrés. » (Lois ecclésiastiques, de Pallu de la Garenne, t. 1.)

L'Eglise, sauf certains cas d'absolue nécessité, n'avait donc pas la faculté d'aliéner ses biens.

« A plus forte raison, l'Etat n'avait pas le droit de s'emparer des biens de l'Eglise, soit pour les vendre soit pour leur donner une autre destination.

« Chaque bénéfice ou chaque communauté religieuse constituait un établissement séparé ; mais ces divers établissements n'étaient en réalité que les membres d'un seul et même corps, c'est-à-dire de l'Eglise.

« De là il résultait que, si un bénéfice ou une communauté venait à être supprimé, les biens que cet établissement possédait ne devenaient pas la propriété de l'Etat, comme biens vacants et sans maître ; ils restaient dans le patrimoine de l'Eglise. »

Dans les premiers âges de l'Eglise, jusqu'aux temps modernes si on consulte l'histoire, on voit que les biens de l'Eglise pouvaient passer d'un établissement ecclésiastique à un autre mais que jamais ils en sortaient du patrimoine commun de l'Eglise.

Si quelquefois, même avant la révolution de 1789, on s'était écarté de ces maximes et si par suite on avait dépouillé l'Eglise des biens qui lui appartenaient, de tels actes ne prouvaient rien, parce qu'ils sont contraires aux règles canoniques. Or, l'Eglise catholique étant reconnue comme corps constitué dans le Canada, ayant la jouissance de